

Cabinet du Préfet Bureau de la Communication interministérielle 03.80.44.64.44.

21/05/2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Autorisation au titre de la loi sur l'eau de la liaison Nord de l'agglomération dijonnaise

Nouvelle enquête publique

La cour administrative d'appel de Lyon a annulé le 2 février 2010 l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2006 autorisant au titre de la loi sur l'eau, les travaux de la liaison Nord de l'agglomération dijonnaise (LiNo).

Suite à cette décision, le préfet de la Côte-d'Or a suspendu les travaux et demandé à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne, (DREAL) maître d'ouvrage de l'opération, de présenter une nouvelle demande d'autorisation.

Celle-ci a déposé le dossier nécessaire, le 10 mai 2010, auprès de la direction départementale des territoires (DDT) de Côte d'Or, chargée de la police de l'eau dans le département, qui l'a déclaré complet.

Le président du tribunal administratif de Dijon a désigné une commission d'enquête composée de trois titulaires et un suppléant, pour la conduite d'une enquête publique qui sera ouverte du 15 juin 2010 au 17 juillet 2010 dans les communes de Ahuy, Daix, Dijon, Fontaine-les-Dijon, Plombières-les-Dijon et Talant.